

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DU DEVELOPPEMENT

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

ETUDES SPECIFIQUES APPROFONDIES
DES DONNES DE L'ENQUÊTE PRIORITAIRE

EDUCATION ET PAUVRETE AU BURKINA FASO

Consultants

W. Agnès ZABSONRE : Ingénieur Statisticien Economiste

François ILBOUDO : Ingénieur Statisticien Démographe

Idrissa KABORE : Ingénieur Statisticien Démographe

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
RESUMÉ.....	3
INTRODUCTION.....	4
I. NOTION DE PAUVRETE ET APPROCHE METHOLOGIQUE.....	5
1.1 Eléments de définition.....	5
1.2 Approche méthodologique.....	6
II. LA POLITIQUE EDUCATIVE.....	7
2.1 Le système éducatif.....	7
2.2 Des réformes aux innovations dans les politiques d'éducation.....	8
2.3 Politique actuelle.....	9
III. LES DEPENSES D'EDUCATION.....	12
3.1 Dépenses de l'État.....	12
3.2 Dépenses des ménages.....	13
IV. PAUVRETE ET ACCES AU TYPE D'ENSEIGNEMENT.....	17
4.1 L'enseignement primaire.....	17
4.1.1 Accès au primaire.....	17
4.1.2 Pauvreté et taux bruts de scolarisation au primaire.....	19
4.1.3 Pauvreté et taux nets de scolarisation au primaire.....	20
4.2 Pauvreté et accès au secondaire et au supérieur.....	21
4.2.1 Admission au premier cycle du secondaire selon le milieu de résidence.....	22
4.2.2 Admission au premier cycle du secondaire selon la région économique.....	23
4.2.3 Pauvreté et accès au second cycle du secondaire et au supérieur.....	24
4.2.3.1 Admission au second cycle du secondaire selon le milieu de résidence.....	25
4.2.3.2 Admission au supérieur.....	27
4.3 Pauvreté et taux de scolarisation au secondaire et au supérieur.....	28
4.3.1 Taux bruts de scolarisation au secondaire.....	28
4.3.2 Taux nets de scolarisation au secondaire.....	28
4.3.3 Taux bruts de scolarisation au supérieur.....	29
V. PAUVRETE ET PHENOMENE DE NON SCOLARISATION ET DE DESCOLARISATION.....	30
5.1 Pauvreté, abandons scolaires et redoublements.....	30
5.2 Pauvreté et motifs non scolarisation ou de déscolarisation.....	33
5.2.1 Au primaire.....	33
5.2.2 Au secondaire.....	35
5.2.3 Au supérieur.....	36
5.3 Pauvreté et alphabétisation.....	37
5.3.1 Pauvreté, alphabétisation et milieu de résidence.....	38
5.3.2 Pauvreté et alphabétisation par groupe d'âges.....	39
VI. ENSEIGNEMENTS ET SUGGESTIONS.....	39
CONCLUSION.....	43
Bibliographie.....	44
ANNEXE.....	45

RESUMÉ

Au Burkina Faso, la fréquentation scolaire dépend du niveau de vie atteint par les individus. L'accessibilité à tous les niveaux d'éducation est surtout l'apanage des ménages non pauvres. Les différents taux de scolarisation calculés, permettent de rendre compte de certaines dimensions de la pauvreté des ménages : plus le niveau de vie augmente plus les taux de scolarisation augmentent : et ceci pour les trois (3) niveaux d'enseignement considérés.

Au niveau du primaire, le taux brut de scolarisation est évalué à 36,9 %. Il est inégalement réparti entre milieu de résidence (93% pour le milieu urbain et 27,7 % pour le milieu rural) et entre sexe (42,1 % pour les garçons et 31,3 % pour les filles). Le taux brut de scolarisation au primaire augmente au fur et à mesure que le niveau de vie augmente et ceci quelque soit le milieu de résidence et quelque soit le sexe. Dans l'ensemble le taux est estimé à 24,7 % pour les pauvres, 39,2 % pour les individus ayant un niveau de vie intermédiaire et 77,8 % pour les non pauvres.

Ces résultats sont aussi valables pour le secondaire et le supérieur. Le taux brut de scolarisation au secondaire est de 25,5 % soit 5 % chez les pauvres, 15 % chez les individus ayant un niveau de vie intermédiaire et 99,2 % chez les non pauvres. Pour le supérieur, le taux brut de scolarisation est estimé à 4,8 %, soit 0,1 % pour les pauvres, 0,5 % pour les intermédiaires et 18,5 % pour les non pauvres.

L'alphabétisation est faible au niveau national. Seulement 19,4 % des individus de 10 ans et plus savent lire et écrire dans une langue quelconque. La non scolarisation et les déperditions scolaires sont des phénomènes encore observés dans le système éducatif burkinabè. Les motifs de non scolarisation avancés par les individus sont entre autres la non utilité de l'école (49,3 %) aux coûts jugés élevés pour l'éducation (23 %) et à l'absence ou l'éloignement des écoles (18,6 %). La scolarisation devient de plus en plus importante au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente. Ce qui pourrait constituer un élément essentiel pour expliquer la faible scolarisation au supérieur.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, à l'instar de nombre de pays d'Afrique subsaharienne, a inscrit la réduction de la pauvreté dans ses stratégies de développement. Pour faire suite à la Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable adopté en 1995, le gouvernement a élaboré un Document Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui énonce les objectifs prioritaires de développement pour la décennie 2000-2009. Celui-ci est devenu le document de référence pour le suivi des indicateurs et la définition des grands axes dans les actions de lutte contre la pauvreté.

Malgré la complexité de définition de la pauvreté et la multiplicité des approches pour l'appréhender et la mesurer, une certitude demeure. La pauvreté a un caractère multidimensionnel et ses manifestations plurielles au sein de segments de la population sont assez visibles : absence ou faiblesse de revenus et de ressources productives, faim et malnutrition, morbidité et mortalité, précarité et insalubrité du cadre de vie, analphabétisme, et/ou faiblesse du niveau d'instruction, constituent les traits saillants des manifestations de la pauvreté. Ainsi, les ménages qui subissent la pauvreté vivent un certain nombre de contraintes majeures. Celles-ci se traduisent principalement par les faits suivants :

- i) difficulté voire impossibilité de garantir une alimentation suffisante en quantité et en qualité ;
- ii) incapacité d'accéder aux offres de services d'éducation et de santé;
- iii) impossibilité d'accéder à un logement décent muni d'un minimum de commodités dans un cadre environnemental acceptable ;
- iv) manque d'avoirs ou de biens d'équipement, même de première nécessité ; etc.

La deuxième enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages (EP-II) réalisée en 1998 par le Gouvernement du Burkina Faso dans le cadre du suivi de la pauvreté a donné lieu, comme la première en 1994, à un profil de pauvreté élaboré en 2000. Cette étude est intéressante, mais de par sa nature et les objectifs poursuivis, elle ne pouvait pas aborder en profondeur les différents aspects de la pauvreté. C'est pourquoi des études spécifiques sont entreprises dans des domaines particuliers afin de mieux cerner le phénomène de la pauvreté dans ses différentes dimensions et facettes. L'étude spécifique « Éducation et Pauvreté au Burkina Faso » est commanditée dans cette optique. Elle devrait permettre dans le cadre de l'UEMOA, de disposer de statistiques fiables et plus fines dans le domaine de la pauvreté.

L'objectif principal de l'étude est donc d'une part, de valoriser les données de l'enquête prioritaire et d'autre part, de compléter le dispositif statistique existant dans le cadre du suivi de la pauvreté à travers le CLSP. L'étude fournit des indicateurs supplémentaires pertinents dans le domaine de l'éducation visant à mettre en exergue une meilleure visibilité de la relation « pauvreté - éducation ».

Conformément aux termes de référence, la présente étude s'articule autour de cinq principaux points. Le premier point donne un aperçu sur la notion de pauvreté et la politique éducative. Le second présente les dépenses de l'État et des ménages en matière d'éducation. L'accès aux différents types d'enseignement fait l'objet du troisième point. Le quatrième examine le phénomène de non scolarisation ou de déscolarisation et le dernier est consacré aux enseignements à tirer et aux suggestions et recommandations.

I. NOTION DE PAUVRETE ET APPROCHE METHOLOGIQUE

L'analyse de la pauvreté est un exercice assez complexe. Cette complexité est inhérente à la définition de la notion de pauvreté et à son opérationnalisation. Différentes options sont envisageables. Dans la présente étude, nous donnons quelques éléments d'orientation.

La pauvreté est un phénomène complexe en ce sens qu'elle se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer les moyens d'existence viables, faible accès aux services sociaux (santé, logement, éducation, eau potable etc.), l'exclusion sociale et l'absence de participation aux prises de décisions. Elle est non seulement quantitative (son caractère monétaire -insuffisance de revenu et de consommation-) et qualitative (ses aspects liés à l'accessibilité aux besoins essentiels voire la pénurie de capacités¹) mais aussi dynamique (INSD, 2000). L'étude sur le profil de la pauvreté a été l'instrument qui a permis de mieux appréhender la pauvreté. La définition de la pauvreté s'en inspire.

1.1 Eléments de définition

La politique économique du Burkina Faso est clairement définie dans le CLSP. Ce document de référence donne les priorités du pays en matière de lutte contre la pauvreté. Il est l'aboutissement d'une préoccupation à savoir la réduction de la pauvreté.

¹ Approche de la pauvreté par le P.N.U.D en terme de pauvreté humaine.

Le seuil de pauvreté est le niveau normatif des dépenses en dessous duquel les individus sont considérés comme pauvres. C'est une estimation du coût d'un volume de biens basé sur les habitudes de la population et susceptibles de couvrir les besoins de consommation courante. La méthode couramment utilisée pour mesurer le bien-être est le niveau de consommation de biens alimentaires et non-alimentaires. On suppose que l'individu a besoin d'un minimum de consommation (évalué en calories) pour mener une vie saine. Ces besoins de consommation sont ensuite convertis en équivalent monétaire qui constitue le seuil de pauvreté.

Les résultats des enquêtes prioritaires réalisées en 1994 et 1998 font ressortir une évolution de la pauvreté. D'un seuil de pauvreté par adulte de 41 099 Fcfa en 1994, on en est à 72 690 Fcfa. Cette connaissance est une contribution essentielle à l'élaboration des stratégies adéquates de réduction de la pauvreté au Burkina Faso. C'est donc la notion de seuil qui a été utilisée pour appréhender la pauvreté. Ce montant correspond au coût réel pour l'obtention de 2283 calories nécessaires à la couverture des besoins alimentaires d'un adulte.

1.2 Approche méthodologique

A partir du seuil national de la pauvreté, la population a été décomposée sur l'échelle des niveaux de vie en 3 fractions² correspondant chacune à un niveau de dépenses. Ainsi, le niveau de vie des pauvres correspond à des dépenses annuelles inférieures à 72 690 Fcfa, celui des intermédiaires correspond à des dépenses annuelles supérieures ou égales à 72 690 Fcfa et inférieures à 160 065,8 Fcfa et celui des non pauvres supérieures ou égales à 160 065,8 Fcfa.

² Jean Pierre LACHAUD 2001 : "La dynamique de pauvreté au Burkina Faso : éléments d'analyse", page 9.

II. LA POLITIQUE EDUCATIVE

2.1 Le système éducatif

Dans le système éducatif burkinabè, on distingue le *formel*³ et le *non formel*⁴. Il est administré par trois ministères :

- le ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) pour le préscolaire
- le ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA)
- Le ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS).

Le système formel, se compose de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

- L'éducation de base comprend le préscolaire et l'enseignement primaire ou enseignement de premier degré. Le préscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 6 ans et dure 3 ans. L'enseignement primaire ou enseignement de premier degré est en principe obligatoire et gratuit. Il accueille les enfants à partir de 7 ans pour un cycle dont la durée est de 6 ans. La fin de ce cycle est sanctionnée par le premier diplôme du système éducatif à savoir le Certificat d'Études Primaires (CEP).
- L'enseignement secondaire comprend deux types d'enseignement : l'enseignement général et l'enseignement technique. On y distingue deux cycles. Le premier cycle dure quatre ans et est sanctionné par le Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) en ce qui concerne l'enseignement général et par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour ce qui est de l'enseignement technique. Au second cycle, l'enseignement général et l'enseignement technique long durent 3 ans et l'enseignement technique court dure 2 ans. Les diplômes sont respectivement le Baccalauréat, le Brevet de technicien (BT) et le Brevet d'Études Professionnelles (BEP). L'accès aux établissements publics d'enseignement secondaire est subordonné au succès aux concours nationaux d'entrée en sixième pour le premier cycle et d'entrée en seconde pour le second cycle.

³ Le système formel est régi par la loi d'orientation du 9 mai 1996. Elle stipule que l'obligation scolaire couvre la période d'âge de 6 à 16 ans et "qu'aucun enfant ne doit être exclu du système éducatif avant 16 ans révolus, dès lors que les infrastructures, les équipements, les ressources humaines et la réglementation en vigueur le permettent".

⁴ Le système non formel comprend " toutes les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire ".

- L'enseignement supérieur regroupe l'Université de Ouagadougou (5 facultés), le Centre Universitaire Polytechnique de Bobo-Dioulasso (2 instituts et 1 école), et l'École Normale Supérieure de Koudougou (ENSK).
- La formation professionnelle est donnée dans des écoles spécifiques relevant soit des ministères chargés de l'éducation, soit par les ministères dont relèvent les compétences de la formation octroyée, ou encore par le privé. La formation des enseignants du primaire qui en fait partie est donnée présentement dans 4 Écoles Nationales des Enseignants du Primaire (ENEP).

Le système non formel comprend :

- Les Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) ouverts à la population âgée de 15-50 ans ;
- Les Centres d'Éducation de Base Non Formelle (CBNEF) ouverts aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés âgés de 10 à 15 ans ;
- Les Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) qui accueillent les jeunes de 15-18 ans.

2.2 Des réformes aux innovations dans les politiques d'éducation

Pour un pays qui se situe parmi les moins scolarisés au monde, l'objectif primordial de toute politique d'éducation demeure l'extension de l'enseignement à toute la population burkinabè. Ainsi, le Burkina Faso à l'instar de nombre de pays africains, a connu des réformes (dont certaines sont restées à l'étape de projet) et des innovations de son système éducatif, non seulement en vue de son extension, mais aussi pour l'amélioration du contenu de l'enseignement afin d'adapter celui-ci aux réalités du pays. De 1962 à nos jours, on est passé successivement par les reformes suivantes :

- La réforme des programmes scolaires de 1962
- La "ruralisation" de l'école à partir de 1967
- L'introduction des langues nationales (1979-1984)
- L'école "révolutionnaire"

Si certaines ont été effectives, d'autres par contre ne l'ont pas été. Ce qui a débouché quelquefois à des innovations. Ces innovations ont été entreprises en vue du développement tant quantitatif

que qualitatif du système. Il en est ainsi des classes à “ double flux ”, des classes “multigrades”, des écoles satellites, des Centres d’Éducation de Base Non Formelle (CEBNF), de l’introduction de l’Éducation en Matière de Population (EMP), de l’Éducation en Environnement (EE) et du projet actuel d’institution de cycles terminaux.

Lors des États Généraux de l’Éducation qui se sont tenus en septembre 1994, il a été question d’une réforme de l’école. Et la réflexion est en cours pour un système d’enseignement à caractère terminal. C’est-à-dire un système permettant aux élèves qui quittent à la fin d’un cycle donné de pouvoir entrer aisément dans la vie active. Cependant il faut prévoir des “ passerelles ” entre les différents degrés d’enseignement.

Une nouvelle formule de préscolarisation non formelle de la prime enfance est en voie d’expérimentation. Il s’agit de l’Espace d’Entraide Communautaire pour l’Enfance dénommé “ Bissongo ”. Cette expérience de développement de la petite enfance consiste à mettre en œuvre des programmes d’alimentation complémentaire, d’éducation sanitaire et nutritionnelle, de soutien et d’éducation des parents, de bien-être communautaire, de communication et de programmes d’enfant à enfant. Elle est menée conjointement par les communautés et le personnel du ministère en charge de l’Action sociale (MASSN).

2.3 Politique actuelle

La politique générale actuelle du secteur de l’éducation s’inscrit globalement dans la dynamique de la Lettre d’Intention de Politique de Développement Humain Durable du Gouvernement. Dans cette dernière une priorité est accordée à l’éducation de base et en son article l’article 17 du décret portant Loi d’orientation de l’éducation, chaque cycle est terminal quel que soit l’ordre d’enseignement. Cette politique qui est traduite par les plans décennaux de l’éducation de base et de l’enseignement post–primaire, vise les objectifs généraux suivants :

- Assurer le développement quantitatif de l’offre éducative à tous les niveaux ;
- Améliorer la qualité et la pertinence du système éducatif ;
- Développer la cohérence et l’intégrité entre les différents niveaux du secteur, singulièrement entre le formel et le non formel ;
- Améliorer le développement organisationnel et les capacités de gestion des structures au sein des départements en charge de l’éducation.

Pour ce faire, des objectifs spécifiques sont fixés pour chaque niveau d'enseignement.

Pour le préscolaire, il s'agit de faire passer le nombre de structures formelles de 80 à 97, et de créer 42 structures non formelles d'encadrement des enfants à travers des programmes intégrés, associant les communautés et partenaires locaux, et atteindre un taux de préscolarisation de 2,4% en mettant l'accent sur les petites filles.

Au niveau de l'enseignement primaire, passer de 41 % de taux brut global de scolarisation en 1997/98, à 48 % ; de 33,4 % à 38 % pour les filles, et atteindre 24 % pour les provinces les moins scolarisées. Mettre à la disposition du plus grand nombre d'élèves, les manuels de français et de mathématique, former tous les maîtres et porter le pourcentage de femmes dans le corps enseignant de 27 à 31 %.

Concernant l'enseignement post – primaire, passer d'un taux brut de scolarisation de 10,7 % en 1996/97 à 15 %, d'un taux de transition du primaire vers le secondaire de 28 à 30%, et d'un pourcentage des effectifs filles de 35 à 40 %. Mettre des manuels à la disposition des élèves et procéder à la formation des enseignants.

Quant à l'éducation non formelle, entre autres objectifs, il s'agit d'atteindre un taux d'alphabétisation global de 30,3 %, et de 26,7 % pour les femmes, et d'assurer l'apprentissage d'un métier à 4590 jeunes des Centres d'Éducation de Base Non Formel.

Les stratégies de mise en œuvre de cette politique générale sont consignées dans les plans décennaux de développement des deux ordres d'enseignement. D'une manière générale le PDDEB s'est assigné 5 grands objectifs :

1. Accroître l'offre d'éducation :

- passer d'un taux brut de scolarisation de 40 % en 1998 à 70 % en 2010 ;
- diversifier les formules d'éducation de base formelle et non formelle.

2. Réduire les disparités de tous genres :

- scolariser 65 % de filles en 2010 ;
- diversifier les formules d'éducation de base formelle et non formelle.
- prendre des mesures incitatives pour stimuler la scolarisation dans les zones rurales les plus défavorisées ;
- promouvoir l'alphabétisation des femmes, surtout en milieu rural.

3. Améliorer la qualité, la pertinence et l'offre d'éducation :

- promouvoir l'alphabétisation des femmes, surtout en milieu rural ;
- améliorer les compétences des enseignants ;
- améliorer la production et la mise à disposition de manuels et matériel didactique ;
- mettre en place des projets et des initiatives « d'écoles de qualité » ;
- mettre en place un dispositif permanent d'évaluation des apprentissages et des conditions d'apprentissage ;
- améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement ;
- augmenter l'efficacité du système.

4. Promouvoir l'alphabétisation et les formules alternatives d'éducation de base :

- porter le taux d'alphabétisation de 28 à 40 % en 2010 ;
- développer les formules alternatives d'éducation de base (CEBNF).

5. Développer les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation du système éducatif :

- disposer d'un système d'information statistique efficace ;
- former le personnel en gestion et administration de l'éducation ;
- définir les fonctions et attributions des différentes structures du système.

L'assignation d'objectifs forts induit nécessairement leur suivi par des indicateurs conformes aux définitions et attentes précédentes.

Au niveau national le MEBA s'est engagé auprès de ses partenaires à produire et suivre « une batterie » d'indicateurs harmonisés d'une part avec les objectifs du CSLP et d'autre part avec ceux convergents du PDDEB. L'ensemble de ces indicateurs devrait être décliné pour la plupart au niveau provincial⁵.

En première analyse l'on peut noter que bien que les aspects qualitatifs du système éducatif soient mis en avant dans le plan décennal, peu d'entre eux se retrouvent « mesurés » par les indicateurs proposés. On peut craindre ici que la trop forte primauté budgétaire - souvent liée aux inquiétudes des partenaires financiers quant aux capacités de « décaissement » - n'occulte l'évaluation qualitative de l'éducation. En effet, sans nier la « dimension synthétique » que peut apporter une analyse économique d'un système, il paraît peu opportun de s'en contenter quand de grandes dynamiques vont le modifier structurellement.

⁵ En particulier pour les 20 provinces prioritaires.

En seconde analyse, si au Burkina la décentralisation paraît être le maître mot pour la réussite du PDDEB, il semble difficile d'atteindre cet objectif sans se doter d'outils qui permettront d'évaluer finement l'impact du plan à un niveau spatial très fin : la notion de province prioritaire – d'ailleurs critiquable – ne répond qu'imparfaitement à cette attente.

III. LES DEPENSES D'EDUCATION

Les dépenses d'éducation sont abordées en terme de coûts supportés par l'État, les individus ou les ménages et les communautés. Dans les statistiques du Ministère de l'éducation, on dispose de l'information. Quant aux autres acteurs, se sont les enquêtes qui permettent de l'estimer. Quel est le niveau d'engagement et l'implication des différents acteurs dans les dépenses d'éducation ? Comment ces dépenses évoluent-elles ?

Une analyse du système éducatif montre que différents acteurs y interviennent. Outre l'État et les collectivités (Partenaires), les ménages y sont aussi impliqués. On parle de plus en plus du désengagement de l'État. Ce qui implique une réduction progressive de la part du budget de l'État. Les partenaires et les ménages devront prendre le relais. Si pour les premiers on dispose souvent d'éléments de mesure de leur part, pour les ménages, il n'en est pas autant. Néanmoins, cette part des ménages est approximable à partir de certaines enquêtes.

3.1 Dépenses de l'État

L'analyse des dépenses d'éducation à la charge de l'État se fera du point de vue du volume et surtout dans son rapport d'évolution avec le budget national. Pour connaître l'importance des efforts consacrés à l'éducation par l'Etat, la mesure de la proportion de celle-ci par rapport au budget de l'Etat s'avère être un bon indicateur.

En 1998, le budget de l'Etat s'élevait à 471 milliards de francs CFA (Tableau 1). La part accordée à l'éducation était de 54,2 milliards de francs CFA soit 11,5 % soit 7,3 % pour le MEBA et 4,2 % par le MESSRS. D'une année à l'autre le budget de l'Etat, tout comme celui de l'éducation ont évolué de façon irrégulière. De 1995 à 1998, l'accroissement annuel moyen du budget de l'éducation est estimé à 15,2 % et celui de l'Etat à 10 %. La part de l'enseignement primaire s'est

accrue, contrairement à celle des enseignements secondaire et supérieur (Tableau 2, Annexe). Le désengagement de l'Etat en terme financier ne semble pas encore amorcée. En est-il autant des ménages ?

Tableau 1 : Evolution de la part des dépenses d'éducation par ministère et budget de l'Etat de 1997 à 2002 (en Milliers)

Années	Budget Education					Budget Etat	
	MEBA	MESSRS	Total	Montant	R ⁶	Montant	R
1995	5,9	4,3	10,3	37 185 246		361 985 963	
1996	6,7	5,8	12,5	45 069 411	21,2	360 739 333	-0,3
1997	7,4	4,4	11,8	47 083 577	4,5	397 853 637	10,3
1998	7,3	4,2	11,5	54 186 982	15,1	471 015 330	18,4
1999	8,0	6,1	14,1	64 847 009	19,7	460 570 001	-2,2
2000	9,4	6,3	15,7	71 733 830	10,6	457 142 792	-0,7
2001	7,9	6,8	14,7	71 421 145	-0,4	486 383 506	6,4
2002	9,3	5,7	15,1	87 193 633	22,1	578 299 482	18,9

3.2 Dépenses des ménages

Dans le cadre du projet Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA), deux enquêtes prioritaires auprès des ménages ont été réalisées au Burkina Faso, en 1994-95 et 1998. Ces opérations de collecte ont renseigné sur les dépenses des ménages. Parler des dépenses d'éducation des ménages à partir de ces sources nécessite quelques clarifications.

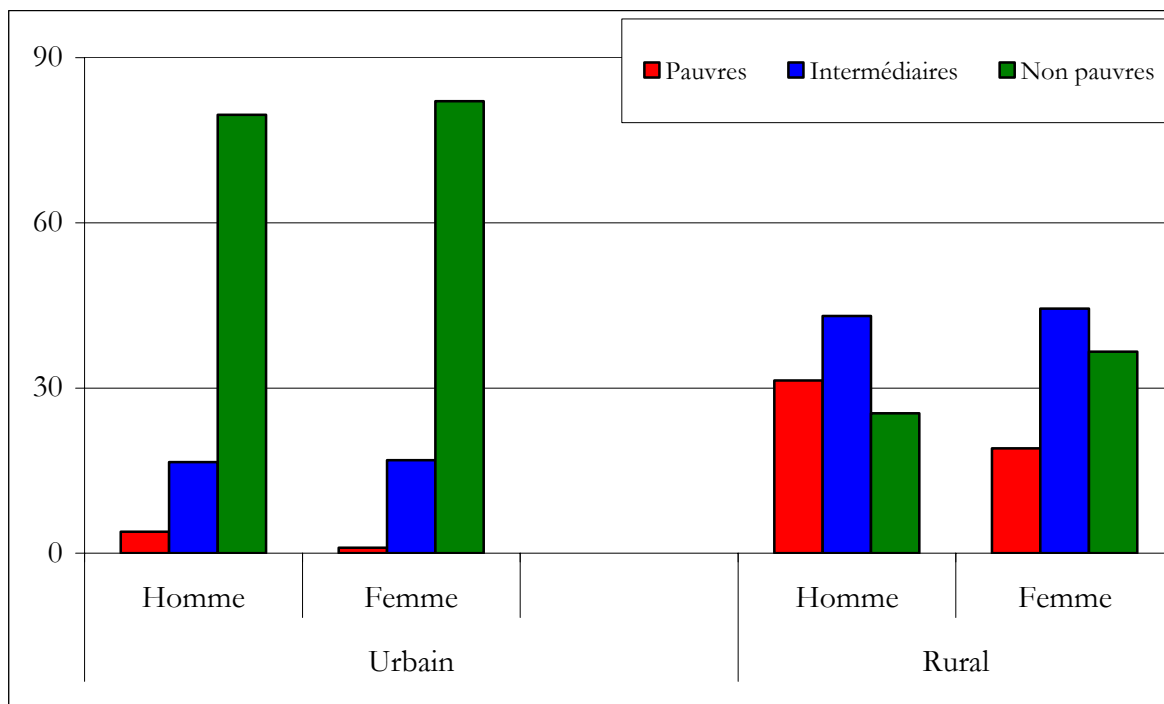
Analyser les dépenses d'éducation des ménages a comme objectif de mesurer le coût de scolarisation des enfants à la charge des ménages. Ces coûts au regard de la nature des données, ne permettent pas d'apprécier ce qui revient exactement à chaque enfant pour un niveau d'étude donné. Ainsi par exemple, on ne peut apprécier le coût de revient de la scolarisation d'un élève du cours préparatoire ou autre. Les dépenses des ménages ont été prises globalement. Elles concernent non seulement tous les cycles de l'enseignement, mais aussi des enfants ne résidant pas avec le ménage.

Les dépenses d'éducation du ménage se composent des frais de scolarité, des livres et fournitures scolaires, des frais de transport scolaire, des cotisations des parents d'élèves et des autres contributions scolaires. De ces composantes, on estime que les ménages dépensent globalement

⁶ Accroissement annuel

un montant de 20,26 milliards de Fcfa pour la scolarisation des enfants. La répartition de ces dépenses selon le niveau de vie (Tableau 2) fait ressortir la part très importante des non pauvres. En effet, ces derniers à eux seuls effectuent 2/3 des dépenses d'éducation. Les pauvres par contre n'effectuent que 10 % des dépenses d'éducation. Entre milieu, les pauvres en ville contribuent moins aux dépenses d'éducation (Graphique 1).

Graphique 1 : Répartition des dépenses d'éducation des ménages par sexe et milieu de résidence



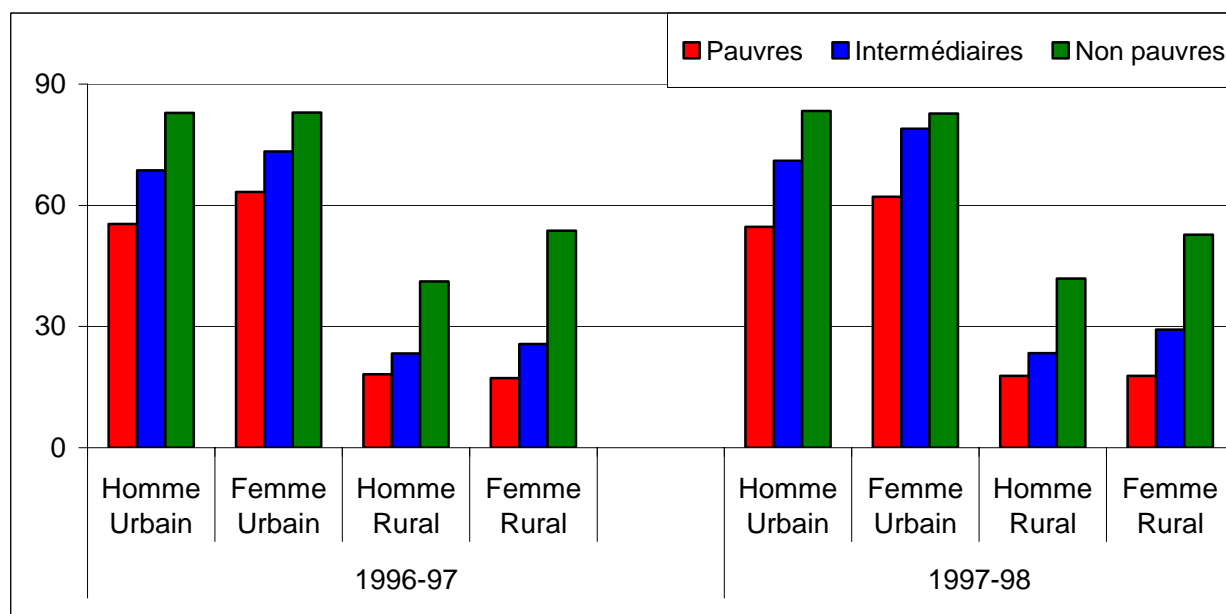
La part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales des ménages est estimée à 1,5 %, soit une dépense moyenne d'éducation de 42 747 Fcfa par an. Cette part est plus importante en milieu urbain et est même stable quel que soit le niveau de vie. Quel que soit le milieu, les ménages dirigés par les femmes ont toujours une contribution plus importante comparativement à celle des hommes. Au regard du tableau 2, les dépenses d'éducation sont très réduites selon le niveau de pauvreté. Par rapport aux ménages qui n'effectuent pas de dépenses d'éducation, leur importance est surtout remarqué en milieu rural où ils représentent 72 % des ménages.

La structure des dépenses d'éducation selon les régions économiques (Tableau 1, Annexe) n'est guère différente de celle des taux de scolarisation.

Tableau 2 : Structure des dépenses d'éducation des ménages par milieu de résidence

Niveau de vie	Urbain			Rural			Burkina Faso		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Répartition des dépenses d'éducation des ménages									
Pauvres	3,9	1,0	3,4	31,4	19,0	30,6	11,3	3,2	10,1
Intermédiaires	16,5	16,9	16,6	43,1	44,4	43,2	23,6	20,2	23,1
Non pauvres	79,6	82,1	80,0	25,4	36,6	26,2	65,1	76,5	66,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Masse (Milliards)	12,787	2,473	15,259	4,655	0,346	5,001	17,442	2,819	20,260
Part des dépenses d'éducation des ménages dans leurs dépenses totales									
Pauvres	3,4	2,3	3,3	0,7	1,4	0,7	0,8	1,6	0,8
Intermédiaires	3,4	5,2	3,6	0,6	1,3	0,6	1,0	2,9	1,1
Non pauvres	3,0	4,5	3,2	0,5	0,8	0,5	1,9	3,6	2,1
Total	3,1	4,6	3,3	0,6	1,1	0,6	1,4	3,3	1,5
Dépenses moyennes d'éducation des ménages									
Pauvres	27 681	13 927	26 431	12 058	17 992	12 231	14 087	16 646	14 184
Intermédiaires	45 745	49 979	46 393	16 627	19 177	16 786	24 674	34 877	25 584
Non pauvres	120 832	139 409	123 572	27 857	27 819	27 853	89 640	112 841	92 681
Total	86 139	100 048	88 124	16 358	21 334	16 626	40 280	68 848	42 747
Proportion de ménages qui n'ont pas effectué des dépenses d'éducation									
Pauvres	37,3	48,9	38,6	71,8	82,0	72,3	69,6	77,1	70,0
Intermédiaires	43,0	45,2	43,3	71,5	73,6	71,7	67,0	64,1	66,7
Non pauvres	47,5	46,1	47,3	72,4	81,2	73,6	59,7	62,7	60,1
Total	45,0	46,1	45,2	71,8	78,3	72,2	66,1	66,1	66,1

Graphique 2 : Répartition des dépenses d'éducation des ménages par sexe et milieu de résidence



La difficulté d'affectation des dépenses d'éducation à des élèves du ménage, a guidé à l'estimation des coûts réel et global d'éducation. Pour le coût réel d'éducation, on a considéré les élèves de 7-12 ans du primaire avec un coût moyen de scolarisation au primaire de 4003 Fcfa (INSD 2000).

C'est donc une estimation des dépenses d'éducation pour les enfants de 7-12 ans effectivement inscrits à l'école. Le coût global est la valeur estimée des dépenses d'éducation si tous les enfants étaient scolarisés. Ces estimations permettent une évaluation de la couverture des dépenses d'éducation.

Tableau 3 : Coûts estimatifs d'éducation des ménages (en millions) par milieu de résidence

Niveau de vie	Urbain			Rural			Burkina Faso		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Coût réel en 1998									
Pauvres	105,1	8,9	114,0	650,0	16,1	666,1	755,1	25,0	780,1
Intermédiaires	273,0	41,3	314,4	572,4	34,1	606,6	845,4	75,5	920,9
Non pauvres	345,1	53,9	399,1	208,7	17,7	226,4	553,8	71,7	625,5
Total	723,2	104,2	827,5	1431,1	68,0	1499,0	2154,3	172,2	2326,5
Coût global en 1998									
Pauvres	192,2	14,4	206,6	3645,7	90,3	3736,0	3838,0	104,7	3942,7
Intermédiaires	384,6	52,4	437,0	2442,2	117,0	2559,2	2826,8	169,4	2996,2
Non pauvres	413,9	65,3	479,2	498,4	33,6	532,0	912,3	98,8	1011,1
Total	990,7	132,1	1122,8	6586,3	240,9	6827,2	7577,1	373,0	7950,0
Taux de couverture ⁷ des dépenses d'éducation en 1997-98									
Pauvres	54,7	62,1	55,2	17,8	17,8	17,8	19,7	23,9	19,8
Intermédiaires	71,0	78,9	71,9	23,4	29,2	23,7	29,9	44,6	30,7
Non pauvres	83,4	82,7	83,3	41,9	52,7	42,6	60,7	72,5	61,9
Total	73,0	78,9	73,7	21,7	28,2	22,0	28,4	46,2	29,3
Coût réel en 1997									
Pauvres	107,2	10,4	117,6	611,4	16,3	627,7	718,6	26,7	745,3
Intermédiaires	251,3	38,2	289,5	534,8	27,9	562,7	786,1	66,1	852,1
Non pauvres	351,7	48,4	400,0	201,0	13,4	214,3	552,7	61,7	614,4
Total	710,2	96,9	807,1	1347,1	57,5	1404,7	2057,3	154,5	2211,8
Coût global en 1997									
Pauvres	193,6	16,4	210,0	3361,8	94,6	3456,5	3555,5	111,0	3666,5
Intermédiaires	365,8	52,1	417,9	2297,7	108,3	2406,0	2663,5	160,4	2823,9
Non pauvres	424,1	58,3	482,3	487,7	24,9	512,6	911,7	83,2	994,9
Total	983,5	126,8	1110,3	6147,2	227,8	6375,0	7130,7	354,6	7485,3
Taux de couverture des dépenses d'éducation en 1996-97									
Pauvres	55,4	63,3	56,0	18,2	17,2	18,2	20,2	24,0	20,3
Intermédiaires	68,7	73,3	69,3	23,3	25,7	23,4	29,5	41,2	30,2
Non pauvres	82,9	83,0	82,9	41,2	53,7	41,8	60,6	74,2	61,8
Total	72,2	76,5	72,7	21,9	25,2	22,0	28,9	43,6	29,5

Les estimations montrent un besoin accru de financement de l'éducation chez les pauvres. En effet, l'écart entre le coût réel pour les élèves de 7-12 ans du primaire et le coût global pour les enfants scolarisables est très important chez les pauvres (Tableau 3). Ceci est illustratif des faibles

⁷ Le taux de couverture des dépenses d'éducation est le rapport du coût réel au coût global. Il donne une mesure des efforts des ménages, et par déduction des efforts financiers à faire par ces derniers pour une scolarisation pour tous.

taux de scolarisation chez les pauvres. On note par exemple que 30 % seulement des dépenses de scolarisation des enfants de 7-12 ans sont satisfaites par les ménages. De façon générale, ces besoins n'ont pas variées entre 1996-97 et 1997-98. Selon le milieu de résidence, le financement de l'éducation est très préoccupant en milieu rural (Graphique 2). Si on fait le même calcul avec les enfants de 7-9 ans qui ont toujours des chances d'être scolarisés, on aboutit aux mêmes conclusions avec des besoins plus importants pour la scolarisation (Tableau 3, Annexe).

IV. PAUVRETE ET ACCES AU TYPE D'ENSEIGNEMENT

A l'instar de l'enquête prioritaire auprès des ménages de 1994 -1995, l'enquête prioritaire de 1998 fournit des informations sur l'éducation au Burkina Faso, en particulier la scolarisation et les déperditions du système éducatif. Elle fournit également des informations relatives à la participation des différents types d'établissements à l'éducation primaire, au secondaire et au supérieur, selon le niveau de vie des ménages.

4.1 L'enseignement primaire

Le taux d'admission à l'enseignement primaire s'obtient en rapportant le nombre d'enfants de 7 ans effectivement inscrits à l'école primaire au cours de l'année 1997/1998 à la population scolarisable de 7 ans, l'âge théorique officiel d'entrée à l'école primaire étant fixé à 7 ans au Burkina Faso.

4.1.1 Accès au primaire

Au niveau national, 19,6 % des enfants âgés de 7 ans sont inscrits en classe de CP1. Le taux d'admission au primaire augmente avec l'amélioration du niveau de vie. Le pourcentage des enfants non pauvres (48,7 %) inscrits à l'école primaire est 3,8 fois plus important que celui des enfants pauvres (12,6 %).

Plus de 11 % des élèves du primaire sont inscrits dans les établissements privés, soit 6,1 % des élèves pauvres, 14,8 % des élèves de niveau de vie intermédiaire et 18 % des élèves non pauvres. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, environ 34 % des élèves sont inscrits dans le privé soit 6,4 % des élèves pauvres, 24,3 % des élèves de niveau de vie intermédiaire et 41,4 % des élèves non pauvres.

Le taux d'admission à l'école primaire présente des inégalités fortes au niveau de la zone de résidence et au niveau des régions économiques. En effet, les enfants en milieu urbain ont 4 fois plus accès à l'école primaire que ceux du milieu rural, soit un taux d'admission de 59,3 % en milieu urbain et 14,3 % en milieu rural (Tableau 4). Le niveau de vie ne réduit pas les inégalités de répartition du taux d'admission, le rapport de ces deux taux étant égal à 3,1 chez les enfants pauvres et 2,5 chez les enfants non pauvres.

Le Centre est la région économique qui possède le taux d'admission le plus élevé (36,3 %). Ensuite viennent les régions économiques de l'Ouest et du Centre-Ouest avec respectivement 23,6 % et 21,9 %. Le taux le plus faible est observé au niveau du Sahel (5,7 %).

Tableau 4 : Niveau de vie et taux d'admission à l'école primaire selon le sexe et la région (taux calculés pour les enfants de 7 ans)

Sexe / Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Urbain	41,8	65,8	79,2	66,6
Rural	14,3	16,8	36,9	17,1
Total	15,6	23,0	54,2	23,1
FILLES				
Urbain	26,3	43,5	70,0	51,4
Rural	8,9	13,4	20,1	11,3
Total	9,4	17,8	41,5	16,0
ENSEMBLE				
Urbain	36,1	53,5	75,0	59,3
Rural	11,7	15,1	29,6	14,3
Total	12,6	20,3	48,7	19,6

La répartition par sexe révèle une discrimination au profit des garçons. Le taux d'admission chez ces derniers est de 23,1 %. Par contre, il n'est que de 16 % chez les filles. Il est encore plus bas chez les filles pauvres (9,4 %). Cependant le taux d'admission chez les filles non pauvres est de 41,5 %.

La pauvreté réduit les chances d'accès des filles à l'école primaire. Les inégalités d'accès se manifestent à travers les composantes féminine et rurale.

En milieu urbain, les garçons non pauvres ont 2 fois plus accès au primaire que les garçons pauvres. Au niveau des filles, ce rapport atteint 2,7. Quant au milieu rural, le rapport entre le taux d'admission des garçons non pauvres et celui des garçons pauvres est de 2,6. Il est de 2,2 chez les filles du même milieu.

4.1.2 Pauvreté et taux bruts de scolarisation au primaire

Deux taux de scolarisation peuvent être calculés. Le taux brut qui consiste à faire le rapport entre la population scolarisée, pour un niveau d'enseignement donné, et la population d'âge scolarisable pour ce même niveau. Le taux net de scolarisation est calculé en rapportant le nombre d'enfants en cours de scolarisation dans un niveau d'enseignement donné et en âge de fréquenter ce niveau. Au primaire la tranche d'âges retenue est de 7-12 ans. L'examen de ces différents taux de scolarisation met en évidence le faible accès au système éducatif des jeunes burkinabè.

Tableau 5 : Taux bruts de scolarisation au primaire selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Urbain	73,3	98,0	105,0	96,2
Rural	28,0	36,1	58,9	33,4
Total	30,4	44,8	80,6	42,1
FILLES				
Urbain	69,4	84,2	103,1	89,7
Rural	15,7	24,1	49,0	21,5
Total	18,4	33,2	74,8	31,3
ENSEMBLE				
Urbain	71,5	91,1	104,1	93,0
Rural	22,1	30,3	54,1	27,7
Total	24,7	39,2	77,8	36,9

Le taux brut de scolarisation des garçons au primaire est supérieur à celui des filles (Tableau 5). Celui des garçons non pauvres (80,6 %) est près de 2,6 fois plus important que celui des garçons pauvres (30,4 %). Quant au taux brut de scolarisation au primaire des filles non pauvres (74,8 %), il est 4 fois plus important que celui des filles pauvres (18,4 %).

Il convient de remarquer qu'il existe un écart considérable entre taux brut de scolarisation en milieu urbain (93 %) et le taux brut de scolarisation en milieu rural (27,7 %). L'écart en valeur absolue entre les taux de scolarisation urbain et rural devient de plus en plus important au fur et à mesure que le niveau de vie augmente. De même, quelque soit le milieu de résidence et quelque soit le sexe, l'amélioration du niveau de vie s'accompagne d'une augmentation du taux brut de scolarisation au primaire

Par rapport à la région économique, et quelque soit le sexe, le Centre présente les taux bruts les plus élevés (62,1 % pour les garçons et 53,9 % pour les filles). L'Ouest vient en seconde position avec respectivement 48 % et 36,8 %.

4.1.3 Pauvreté et taux nets de scolarisation au primaire

Dans l'ensemble du Burkina, le taux net de scolarisation au primaire est estimé à 28,6 %. Le taux observé chez les garçons (32,8 %) est supérieur à celui des filles (24,1 %). Il est inégalement réparti entre milieu urbain (70,6 %) et milieu rural (21,7 %). L'écart entre taux nets de scolarisation en milieu urbain et en milieu rural est d'environ 37 points chez les pauvres, 43,4 points chez les enfants ayant un niveau de vie intermédiaire et 40,7 chez les enfants non pauvres (Tableau 6). La différence entre taux net de scolarisation urbain et rural est de 32 points chez les garçons pauvres, 42,6 points chez les garçons ayant un niveau de vie intermédiaire et de 40,8 points chez les garçons non pauvres. Les écarts entre taux de scolarisation urbain et rural des filles sont respectivement de 43 points chez les pauvres, 44,7 chez les filles ayant un niveau de vie intermédiaire et 40,6 points chez les non pauvres. Autrement dit, l'amélioration du niveau de vie ne réduit pas de façon significative les inégalités de répartition du taux net de scolarisation entre milieu urbain et milieu rural.

Du point de vue de la région économique, le Centre et l'Ouest présente des taux nets de scolarisation au primaire supérieurs à la moyenne nationale (44,6 % et 32,3 %). Il est à noter qu'au niveau du Sahel, le taux net de scolarisation n'est que de 12,2 %.

Tableau 6 : Taux nets de scolarisation et milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Urbain	54,7	70,5	84,4	73,4
Rural	22,7	27,9	43,6	26,3
Total	24,4	34,0	62,9	32,8
FILLES				
Urbain	55,8	62,8	77,2	67,7
Rural	12,8	18,1	36,6	16,7
Total	15,0	24,9	55,9	24,1
ENSEMBLE				
Urbain	55,3	66,6	80,9	70,6
Rural	18,0	23,2	40,2	21,7
Total	19,9	29,6	59,5	28,6

Si l'amélioration du niveau de vie réduit de manière importante les écarts entre taux nets de scolarisation des filles et des garçons, il convient de noter que le niveau de vie ne constitue pas un élément pertinent pour expliquer les inégalités de répartition du taux de scolarisation entre milieu rural et milieu urbain. Cela signifie que la localisation géographique des ménages, le volume et la qualité de l'offre d'éducation qu'elle implique, sont des éléments essentiels de discrimination indépendamment du niveau de vie.

4.2 Pauvreté et accès au secondaire et au supérieur

Le taux d'admission au premier cycle secondaire est défini comme le nombre d'élèves inscrits l'année précédente (1996/1997) en classe de CM2 et admis au premier cycle du secondaire l'année suivante (1997/1998) divisé par le nombre total d'enfants inscrits en classe de CM2 l'année précédente. Le taux d'admission ainsi défini est un indicateur d'accessibilité de l'enseignement du premier cycle du secondaire.

4.2.1 Admission au premier cycle du secondaire selon le milieu de résidence

Au Burkina Faso, plus de la moitié (52,5 %) des enfants inscrits en classe de CM2 sont admis au premier cycle de l'enseignement secondaire. L'accessibilité au premier cycle du secondaire est plus forte chez les garçons que chez les filles, quelque soit le niveau de vie considéré et quelque soit le milieu de résidence. En milieu urbain, c'est seulement 30 % des enfants du niveau CM2 qui n'ont pas accès au secondaire contre 65,5 % des enfants du même niveau d'enseignement en milieu rural (Tableau 7). Près de 69 % des enfants pauvres ne sont pas admis au premier cycle du secondaire contre 29,8 % des enfants non pauvres.

Tableau 7 : Niveau de vie et taux d'admission au premier cycle du secondaire selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe / Milieu de résidence	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Urbain	61,0	66,3	79,2	73,4
Rural	29,9	42,3	56,8	39,6
Total	35,0	51,2	73,8	54,9
FILLES				
Urbain	50,8	63,1	71,1	66,6
Rural	18,0	26,2	46,0	26,2
Total	25,0	46,4	66,3	49,5
ENSEMBLE				
Urbain	56,2	64,7	75,2	70,0
Rural	25,1	36,9	52,4	34,5
Total	30,9	49,2	70,2	52,5

Autrement dit, le niveau de vie et le milieu de résidence constituent des facteurs d'inégalités quant à l'accès au premier cycle du secondaire. En effet, environ 75 % des enfants pauvres du milieu rural ne sont pas admis au premier cycle du secondaire contre 47,6 % des enfants non pauvres du même milieu. En milieu urbain, 56,2 % des enfants pauvres sont admis au premier cycle du secondaire contre 75,2 % des enfants non pauvres.

4.2.2 Admission au premier cycle du secondaire selon la région économique

Le taux d'admission au premier cycle du secondaire diffère d'une région à une autre. La région économique du Centre vient en première position avec 65,8 % d'élèves admis en sixième parmi les élèves ayant été en classe de CM2, l'année précédente. Puis vient le Centre-Est avec 58,7 % comme taux d'admission au secondaire. Ces taux élevés pourraient s'expliquer par la concentration des infrastructures scolaires dans les grandes villes du pays. A l'opposé, c'est la région économique du Nord-Ouest qui enregistre le plus faible taux d'admission au premier cycle du secondaire (29,9 %).

Le niveau de vie apparaît à certains lieux comme un facteur essentiel de discrimination des taux d'admission. Les élèves pauvres et les élèves non pauvres n'ont pas les mêmes chances d'accès au premier cycle du secondaire. En ce qui concerne le Centre, l'opposition entre les pauvres et les non pauvres est très marquée (Tableau 8). Le taux d'admission des élèves non pauvres est plus de deux fois supérieur à celui des élèves pauvres.

La discrimination entre garçons et filles au détriment des filles n'est pas observée dans toutes les régions économiques. Dans les régions du Nord-Ouest, du Centre-Nord et du Nord, les taux d'admission des garçons sont inférieurs à ceux des filles des mêmes régions.

Le niveau de vie est donc un élément pertinent qui détermine l'admission au secondaire. Dans l'ensemble, plus le niveau de vie augmente, plus le taux d'admission au premier cycle du secondaire augmente. De même pour un milieu de résidence donné, le niveau de vie est corrélé de façon positive avec le taux d'admission. Le résultat reste le même pour ce qui est des populations masculine et féminine.

Compte tenu de ce qui précède, les déterminants de l'admission à l'enseignement du premier cycle du secondaire sont le sexe, le milieu de résidence et le niveau de vie. La pauvreté accentue ces inégalités à travers ses dimensions rurale et féminine.

Tableau 8 : Niveau de vie et taux d'admission au premier cycle du secondaire selon le sexe et la région

Sexe / Région	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Ouest	22,7	61,4	81,7	66,0
Nord-Ouest	18,7	11,3	65,9	25,5
Sahel	0,0	48,8	100,0	42,7
Est	0,0	76,8	60,2	49,1
Sud-Ouest	33,9	24,8	76,6	45,3
Centre nord	63,2	36,7	70,1	50,7
Centre -Ouest	34,4	51,9	52,5	47,3
Centre	46,5	63,1	82,7	72,2
Nord	52,5	50,3	51,1	51,6
Centre-Est	55,6	52,6	79,9	60,6
Total	35,0	51,2	73,8	54,9
FILLES				
Ouest	21,4	57,9	59,1	47,1
Nord-Ouest	12,6	46,4	48,8	37,6
Sahel	100,0	0,0	0,0	31,3
Est	0,0	49,5	45,8	41,6
Sud-Ouest	0,0	42,5	52,8	33,2
Centre nord	78,4	0,0	85,3	61,5
Centre -Ouest	10,6	8,1	73,7	28,9
Centre	18,2	55,2	71,4	59,5
Nord	48,1	68,4	65,8	56,3
Centre-Est	0,0	55,2	73,4	56,4
Total	25,0	46,4	66,3	49,5
ENSEMBLE				
Ouest	21,8	59,9	72,3	57,1
Nord-Ouest	17,3	29,0	58,8	29,9
Sahel	37,1	48,8	32,4	38,2
Est	0,0	64,7	53,2	46,0
Sud-Ouest	15,6	30,1	64,9	40,0
Centre nord	67,9	29,6	78,6	54,2
Centre -Ouest	23,8	35,6	60,1	40,1
Centre	28,5	59,5	76,9	65,8
Nord	50,4	57,0	57,4	53,6
Centre-Est	45,5	54,0	76,4	58,7
Total	30,9	49,2	70,2	52,5

4.2.3 Pauvreté et accès au second cycle du secondaire et au supérieur

Le taux d'admission au second cycle du secondaire est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits en classe de troisième l'année précédente (1996/1997) et admis au second cycle du secondaire l'année 1997/1998 par le nombre total d'élèves inscrits en troisième. Ainsi le taux

d'admission (ou taux de transition) est un indicateur de performance de l'enseignement du premier cycle du secondaire. Les tableaux 8 et 9 ci-après donnent respectivement le taux d'admission au second cycle du secondaire des élèves inscrits en classe de troisième et le taux d'admission à l'enseignement supérieur des élèves inscrits en classe de terminale selon le niveau de vie et le milieu de résidence.

Au Burkina Faso, on note que 38,6 % des élèves inscrits en classe de troisième ont accès au second cycle du secondaire. Ce taux atteint 43,1 % pour le milieu rural. Il n'est que de 37,4 % pour le milieu urbain.

La répartition par sexe révèle que les garçons ont plus accès au second cycle du secondaire que les filles. L'écart entre garçons et filles est donc d'environ 4 points au bénéfice des garçons. Quant au niveau de vie, les inégalités observées au niveau du taux d'admission au second cycle entre élèves pauvres et élèves non pauvres sont plus réduites. En effet, le taux d'admission au second cycle du secondaire est de 35,9 % chez les élèves pauvres, 37 % chez les élèves de niveau de vie intermédiaire et 39,4 % chez les élèves non pauvres.

4.2.3.1 Admission au second cycle du secondaire selon le milieu de résidence

En milieu urbain, les élèves pauvres ont plus accès au second cycle du secondaire (42,4 %) que les élèves non pauvres (38,7 %) et les élèves de niveau de vie intermédiaire. Cependant, il convient de noter que cette augmentation est beaucoup moins importante que celle observée pour ce même indicateur calculé dans le cas du premier cycle du secondaire.

Plus de 76 % des garçons pauvres ne sont pas admissibles au second cycle du secondaire, contre 59,8 % chez les garçons non pauvres et 51,1 % chez les garçons de niveau de vie intermédiaire. Pour les enfants pauvres, le taux d'admission au second cycle du secondaire en milieu urbain (42,4 %) est supérieur à celui du milieu rural (31,4 %). L'écart entre les deux milieux se situe à 11 points au bénéfice du milieu urbain.

De façon générale, le taux d'admission au second cycle du secondaire augmente avec l'amélioration du niveau de vie (Tableau 9). En fait, le taux le plus bas (29 %) est observé dans la catégorie des élèves de niveau de vie intermédiaire, résidant dans le milieu urbain.

Tableau 9 : Taux d'admission au second cycle du secondaire selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe / Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Urbain	42,4	32,8	40,8	39,7
Rural	0,0	71,4	35,8	43,0
Total	23,8	48,9	40,2	40,4
FILLES				
Urbain	.	24,7	36,6	34,7
Rural	68,2	24,2	54,2	43,1
Total	68,2	24,4	38,5	36,6
ENSEMBLE				
Urbain	42,4	29,0	38,7	37,4
Rural	31,4	47,2	44,5	43,1
Total	35,9	37,0	39,4	38,6

En milieu rural, les résultats sont inversés. En effet, ce sont les élèves non pauvres (44,5 %) et les élèves de niveau de vie intermédiaire (47,2 %) qui ont plus accès au secondaire que les élèves pauvres (31,4 %). Les garçons pauvres du milieu rural n'ont pratiquement pas accès au second cycle du secondaire. Mais l'amélioration du niveau de vie peut accroître leurs chances d'admission de sorte que le taux atteint 71,4 % pour les garçons de niveau de vie intermédiaire. Ce qui est 3 fois supérieur à celui des filles (24,2 %) du même milieu.

Par contre, les élèves non pauvres et les élèves de niveau de vie intermédiaire inscrits en classe de troisième et résidant dans le milieu rural, ont plus accès au second cycle du secondaire que leurs homologues du milieu urbain. Cette inégalité de répartition du taux d'admission est vérifiée pour les filles non pauvres et pour les garçons de niveau de vie intermédiaire qui en milieu rural, ont 2,2 fois plus accès à l'enseignement du second cycle du secondaire que ceux du milieu urbain. L'admission au second cycle du secondaire présente donc des disparités quant au sexe et au milieu de résidence.

4.2.3.2 Admission au supérieur

Parmi les élèves inscrits en classe de terminale, 21,9 % d'entre eux sont admis au supérieur (Tableau 10). Le milieu rural n'est presque pas concerné par l'enseignement supérieur. Ceci vient du fait que les infrastructures universitaires sont concentrées dans les centres villes et en particulier dans la capitale. Ce qui favorise la migration des élèves des zones rurales vers les zones urbaines.

Quant au niveau de vie, les élèves pauvres n'ont presque pas accès au supérieur. La différence entre élèves de niveau de vie intermédiaire et élèves non pauvres n'est pas significative.

Tableau 10 : Taux d'admission à l'enseignement supérieur des élèves inscrits en classe de terminale selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe / Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Urbain	0,0	33,5	16,6	19,5
Rural	.	.	0,0	0,0
Total	0,0	33,5	15,8	18,7
FILLES				
Urbain	.	0,0	32,7	27,9
Rural
Total	.	0,0	32,7	27,9
ENSEMBLE				
Urbain	0,0	23,4	22,6	22,5
Rural	.	.	0,0	0,0
Total	0,0	23,4	21,9	21,9

4.3 Pauvreté et taux de scolarisation au secondaire et au supérieur

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire est défini comme étant le rapport des effectifs scolaires au secondaire à la population scolarisable de 13-19 ans. Au Burkina Faso, il est évalué à 25,5 %. Ce chiffre cache de profondes disparités selon le niveau de vie, le sexe et selon le milieu de résidence.

Le taux net de scolarisation du secondaire est obtenu en rapportant le nombre d'enfants de 13 à 19 ans qui fréquentent effectivement l'école secondaire par le nombre total d'enfants scolarisables de 13 à 19 ans. Il constitue donc, pour cette tranche d'âges, un indicateur de participation à l'enseignement secondaire.

4.3.1 Taux bruts de scolarisation au secondaire

Le taux brut de scolarisation des garçons au secondaire (30,8 %) est supérieur à celui des filles (20,2 %). Celui des garçons non pauvres (127,7 %) est près de 19 fois plus important que celui des garçons pauvres (6,7 %). Quant au taux des filles non pauvres au secondaire (75 %), il est 24 fois plus important que celui des filles pauvres (3,1 %).

Il convient de remarquer qu'il existe un écart considérable entre taux brut de scolarisation en milieu urbain (98,7 %) et le taux brut de scolarisation en du milieu rural (8,3 %), que le niveau de vie ne parvient pas à réduire. Le rapport de ces deux taux est d'environ 12, ce qui correspond à un écart de 90,4 points au bénéfice du milieu urbain. L'écart en valeur absolue entre les taux de scolarisation urbain et rural devient de plus en plus important au fur et à mesure que le niveau de vie augmente. De même, quelque soit le milieu de résidence et quel que soit le sexe, l'amélioration du niveau de vie s'accompagne d'une augmentation du taux brut de scolarisation.

4.3.2 Taux nets de scolarisation au secondaire

Sur l'ensemble du pays, seulement 9,4 % de la population de 13 à 19 ans sont au secondaire. Les garçons (11 %) sont plus nombreux que les filles (7 %).

En milieu urbain, le taux net de scolarisation est estimé à 33,4 %. Il est très faible en milieu rural (3,7 %). Le taux observé pour les enfants non pauvres (47,1 %) en milieu urbain est environ 4 fois plus important que celui des enfants pauvres (12,1 %) du même milieu.

De même, le taux net de scolarisation des enfants non pauvres en milieu rural (11,6 %) est 6 fois plus important que celui des enfants pauvres (1,8 %) du même milieu.

Il convient de remarquer qu'il existe un écart considérable entre taux net de scolarisation des pauvres et taux net de scolarisation des non pauvres. La pauvreté accentue donc les inégalités de répartition des divers taux de scolarisation au secondaire quel que soit le milieu de résidence.

4.3.3 Taux bruts de scolarisation au supérieur

Au niveau du supérieur, les taux bruts de scolarisation sont faibles. La répartition de ce taux suivant le milieu urbain et le milieu rural, met en évidence une disparité entre ces deux milieux. En milieu urbain, le taux brut de scolarisation au supérieur est évalué à 16,9 %. Par contre, il n'est que de 0,7 % en milieu rural (Tableau 11). Ce qui laisse apparaître une différence d'au moins 16 points au profit du milieu urbain. Ce résultat peut s'expliquer par la forte concentration des infrastructures universitaires dans les centres urbains. Dans l'ensemble du Burkina, le taux brut de scolarisation au supérieur est de 4,8 %, soit 8,7 % chez les garçons et 1,6 % chez les filles.

Tableau 11 : Taux bruts de scolarisation au supérieur

Milieu de résidence	Sexe	Niveau de vie			
		Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
Urbain	Masculin	0,0	2,4	46,1	27,3
	Féminin	0,0	1,2	11,2	6,5
	Ensemble	0,0	1,8	29,2	16,9
Rural	Masculin	0,2	0,3	8,5	1,3
	Féminin	0,0	0,2	1,0	0,2
	Ensemble	0,1	0,2	4,0	0,7
Total	Masculin	0,1	0,8	32,2	8,7
	Féminin	0,0	0,4	6,3	1,6
	Ensemble	0,1	0,5	18,5	4,8

Le niveau de vie est un facteur essentiel de discrimination des taux bruts de scolarisation au supérieur. Chez les pauvres, le taux est presque nul (0,1 %). Cependant le taux dépasse 18 % chez les non pauvres (18,5 %). La différence entre pauvres et non pauvres est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural.

La participation des établissements privés à l'éducation augmente avec le niveau de l'enseignement et avec l'amélioration du niveau de vie des ménages. Le taux d'inscription dans le privé des élèves du secondaire est 3 fois plus important que celui du primaire. Les élèves non pauvres du primaire participent près de 3 fois plus à l'enseignement privé que les élèves pauvres. Le rapport entre taux d'inscription dans les établissements privés des non pauvres et des pauvres est égal à 6,5 pour l'enseignement secondaire. Il va sans dire que le privé serait l'apanage des ménages non pauvres.

Malgré la participation non négligeable des établissements privés au primaire et au secondaire, l'enseignement public reste majoritaire à tous les niveaux. Il prend en charge presque exclusivement le cycle supérieur.

V. PAUVRETE ET PHENOMENE DE NON SCOLARISATION ET DE DESCOLARISATION

L'enquête prioritaire de 1998 a appréhendé les motifs de non scolarisation ou de déscolarisation des enfants au Burkina Faso. La non fréquentation de l'école donne une indication sur les déperditions du système éducatif. Plusieurs facteurs tels que les abandons scolaires, les redoublements, le manque de moyen financier, etc. peuvent expliquer le phénomène de non scolarisation ou de déscolarisation des enfants. Les résultats suivants permettent de saisir le phénomène de déscolarisation pour chaque niveau d'enseignement.

5.1 Pauvreté, abandons scolaires et redoublements

Le taux d'abandon scolaire est obtenu en rapportant la population qui fréquentait l'école en 1996-1997 et qui ne fréquente plus en 1997-1998 à celle qui fréquentait l'école en 1996-1997. Le taux de redoublement est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits dans une classe donné l'année 1996-1997 et ayant redoublé par le nombre d'élèves inscrits dans cette même classe la même année 1996-1997.

5.1.1 Abandons scolaires

Le taux d'abandon scolaire diminue avec l'amélioration du niveau de vie. Plus de 7 % des élèves pauvres abandonnent l'école contre 4,2 % pour les élèves non pauvres (Tableau 12). Le taux d'abandon des élèves pauvres est plus important en milieu rural (8,3 %) qu'en milieu urbain (5,8 %). Les filles pauvres abandonnent beaucoup plus souvent l'école (8,3 %) que les garçons pauvres (7,6 %).

Tableau 12 : Taux d'abandons scolaires et milieu de résidence

Sexe / Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARÇONS				
Urbain	5,2	3,9	4,0	4,1
Rural	8,0	5,8	7,4	7,0
Total	7,6	5,2	4,9	5,8
FILLES				
Urbain	6,5	3,5	3,9	4,0
Rural	8,8	6,0	2,0	6,3
ENSEMBLE				
Urbain	5,8	3,8	4,0	4,1
Rural	8,3	5,9	5,1	6,8
Total	7,8	5,1	4,2	5,6

C'est en zone rurale et parmi les élèves pauvres qu'on trouve les taux d'abandon les plus importants ; soit 8,8 % chez les filles pauvres et 8 % chez les garçons pauvres. Par contre, l'amélioration du niveau de vie réduit les inégalités entre sexe de sorte que le taux d'abandon des filles non pauvres (3,4 %) est inférieur à celui des garçons non pauvres (4,9 %).

Le taux d'abandon scolaire est évalué à 5,6 % pour l'ensemble du système éducatif soit 4,1 % en milieu urbain et 6,8 % en milieu rural. Ce taux augmente avec le niveau de l'enseignement. Ainsi, le taux d'abandon évolue entre 4,1% pour le primaire, 6,6 % pour le premier cycle du secondaire,

6,5 % pour le second cycle du secondaire et 9,0 % pour l'enseignement supérieur. Il est à noter que l'enseignement supérieur ne concerne que le milieu urbain.

5.1.2 Redoublements

Le phénomène des redoublements s'observe à tous les niveaux d'enseignement. La répartition du taux de redoublement entre les différents niveaux d'enseignement fait apparaître des différences sensibles.

Au niveau de l'ensemble du système éducatif, le taux de redoublement est estimé à 27,9 %. La répartition du taux de redoublement entre sexe et milieu de résidence selon le niveau de vie met en évidence certaines disparités. Le taux de redoublement des garçons (25,6 %) est inférieur à celui des filles (31,1 %). Le taux de redoublement en milieu urbain (25 %) est différent de celui du milieu rural (33,8 %). Le taux de redoublement des élèves pauvres (37,1 %) dépasse de 11 points celui des élèves non pauvres (25,4 %) restent relativement proches. Autrement dit, le niveau de vie, le milieu de résidence et le sexe ont une influence significative sur la répartition du taux de redoublement.

Le taux de redoublement atteint des niveaux beaucoup plus importants pour ce qui est des classes d'examen (CM2, troisième ou terminale). En effet, le taux de redoublement en classe de CM2 est de 37,8 %. Il est plus élevé en classe de troisième (44 %) et en classe de terminale (58,2 %). Tous ces taux sont nettement supérieurs au taux de redoublement calculé au niveau national. Ainsi, la fréquence des redoublements dans les classes d'examen augmente avec le niveau de l'enseignement. L'amélioration du niveau de vie réduit les taux de redoublement dans ces classes.

Le taux de redoublement en milieu rural dépasse de plus de 8 points celui du milieu urbain (Tableau 13). Le niveau de vie ne réduit pas fortement les disparités des taux de redoublements de ces deux milieux. Néanmoins, les taux de redoublements des milieux rural et urbain sont pratiquement les mêmes au niveau de la population des non pauvres (respectivement 25,9 % et 25,3 %).

Tableau 13 : Taux de redoublements et milieu de résidence

Sexe / Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
GARCONS				
Urbain	26,1	22,0	24,7	24,2
Rural	38,5	27,1	16,8	28,3
Total	35,1	24,6	23,4	25,6
FILLES				
Urbain	34,5	23,9	26,2	26,1
Rural	42,7	44,8	40,9	43,1
Total	40,5	32,7	28,2	31,1
ENSEMBLE				
Urbain	29,2	22,9	25,3	25,0
Rural	40,0	33,7	25,9	33,8
Total	37,1	27,9	25,4	27,9

5.2 Pauvreté et motifs non scolarisation ou de déscolarisation

5.2.1 Au primaire

Au niveau du primaire, les principales raisons de la non scolarisation des enfants de 7 ans qui n'ont pas été à l'école se résument à la non utilité de l'école (49,3 %), aux dépenses scolaires jugées élevées (23 %) et à l'absence ou l'éloignement de l'école (18,6 %). L'école semble inutile pour les filles (50,5 %) que pour les garçons (47,9 %).

Dans la tranche d'âge de 7 à 12 ans, les raisons essentielles de la non fréquentation sont les mêmes que précédemment. Quelque soit le niveau de vie, la non nécessité de l'école et les coûts élevés constituent les motifs de non scolarisation au primaire. En effet, la non utilité de l'école est la raison évoquée en premier lieu par les pauvres (48,6 %), les individus ayant un niveau de vie intermédiaire (48,8 %) et les non pauvres (48,3 %), presque dans les mêmes proportions pour justifier la non scolarisation au primaire (Tableau 14). Par contre, le motif de coût élevé est plus avancé par les pauvres (25,5 %) que par ceux de niveau de vie intermédiaire (20,3 %) et les non pauvres (16,6 %).

Tableau 14 : Répartition de la population de 7 à 12 ans selon le niveau de vie et les motifs de non scolarisation

Motifs et sexe	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
GARCONS				
Renvoyé	2,0	3,0	3,9	2,5
Fin des études	0,0	0,0	0,4	0,1
Veut travailler	1,3	1,9	5,1	1,8
Coût élevé	24,3	18,6	13,2	21,4
Pas nécessaire	47,8	48,1	47,9	47,9
Pas d'école/éloigné	18,2	20,5	17,9	19,0
Manque de cantine	0,6	0,5	0,3	0,5
Maladie	1,3	1,2	1,0	1,2
ND	4,5	6,2	10,3	5,5
Total	100	100	100	100
FILLES				
Renvoyé	0,8	1,3	1,1	1,0
Fin des études	0,0	0,0	0,6	0,0
Veut travailler	0,7	1,0	2,1	0,9
Coût élevé	26,8	21,8	19,6	24,4
Pas nécessaire	49,4	49,5	48,6	49,4
Pas d'école/éloigné	16,8	20,1	17,9	18,1
Manque de cantine	0,7	0,4	0,9	0,6
Maladie	0,9	1,2	2,7	1,2
ND	3,9	4,7	6,5	4,4
Total	100	100	100	100
ENSEMBLE				
Renvoyé	1,4	2,1	2,4	1,7
Fin des études	0,0	0,0	0,5	0,1
Veut travailler	1,0	1,5	3,5	1,4
Coût élevé	25,5	20,3	16,6	22,9
Pas nécessaire	48,6	48,8	48,3	48,6
Pas d'école/éloigné	17,5	20,3	17,9	18,6
Manque de cantine	0,6	0,4	0,6	0,5
Maladie	1,1	1,2	1,9	1,2
ND	4,2	5,4	8,2	5,0
Total	100	100	100	100

Par rapport au milieu de résidence, en milieu urbain comme en milieu rural, la non utilité de l'école et les coûts jugés élevés sont les principaux motifs de non scolarisation des enfants. Mais en milieu rural, l'absence ou l'éloignement de l'école constitue également l'une des raisons majeures pour justifier la non scolarisation des enfants. C'est en milieu urbain que les pauvres

ressentent plus les dépenses scolaires. En effet, 40,9 % des pauvres du milieu urbain jugent les coûts scolaires élevés contre 25 % de ceux du milieu rural.

Il est à noter que les individus ayant un niveau de vie intermédiaire et les non pauvres du milieu urbain trouvent l'école non nécessaire comparativement à leurs homologues du milieu rural. Ce résultat pourrait être lié au chômage (phénomène essentiellement urbain) qui frappe plus les jeunes diplômés.

5.2.2 Au secondaire

Le tableau 14 ci-après donne les motifs de non-scolarisation au secondaire des garçons et des filles de 13 à 19 ans selon le niveau de vie. Comme au primaire, les principales raisons de non-scolarisation au secondaire sont la non nécessité de l'école (46,7 %), les coûts élevés (19,5 %) et l'éloignement de l'école (18,4 %). Au niveau national, il n'y a pas de différence significative entre les pauvres, les individus ayant un niveau de vie intermédiaire et les non pauvres pour ce qui est des raisons évoquées pour la non scolarisation au secondaire (Tableau 15). En effet, la hiérarchisation des motifs est maintenue des pauvres aux non pauvres et les écarts entre les proportions ne sont pas élevés.

En milieu rural, cette hiérarchisation n'est plus respectée du fait que l'absence ou l'éloignement de l'école est un motif qui tend à supplanter les coûts jugés élevés pour la scolarisation au secondaire. C'est la même tendance qui est observée au niveau des garçons. Pour les filles la raison de la non utilité de l'école est toujours la raison fondamentale exprimée pour justifier la non scolarisation. Ce motif est surtout l'apanage des filles pauvres (52,3 %) que des filles non pauvres (42 %).

Tableau 15 : Répartition de la population de 13 à 19 ans selon le niveau de vie et les motifs de non scolarisation au secondaire

Motifs et sexe	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
URBAIN				
Renvoyé	22,9	25,5	28,2	25,8
Fin des études	0,0	0,6	0,4	0,4
Veut travailler	3,4	3,5	4,2	3,7
Coût élevé	30,8	28,6	25,6	28,1
Pas nécessaire	34,3	33,8	31,6	33,1
Pas d'école/éloigné	2,2	4,9	3,2	3,6
Manque de cantine	0,3	0,2	0,2	0,2
Maladie	1,6	1,3	3,3	2,1
ND	4,4	1,6	3,3	2,9
Total	100	100	100	100
RURAL				
Renvoyé	4,7	5,7	10,4	5,6
Fin des études	0,1	0,1	0,7	0,1
Veut travailler	1,4	2,7	3,3	2,1
Coût élevé	19,7	18,4	11,2	18,4
Pas nécessaire	49,1	47,5	47,8	48,4
Pas d'école/éloigné	19,6	20,8	21,9	20,3
Manque de cantine	0,2	0,4	0,0	0,2
Maladie	1,1	1,0	0,9	1,0
ND	4,1	3,5	3,9	3,8
Total	100	100	100	100
ENSEMBLE				
Renvoyé	5,8	8,0	16,2	7,9
Fin des études	0,1	0,1	0,6	0,2
Veut travailler	1,5	2,8	3,6	2,3
Coût élevé	20,4	19,5	15,9	19,5
Pas nécessaire	48,3	46,0	42,5	46,7
Pas d'école/éloigné	18,6	19,0	15,8	18,4
Manque de cantine	0,2	0,4	0,1	0,2
Maladie	1,1	1,0	1,7	1,1
ND	4,1	3,3	3,7	3,7
Total	100	100	100	100

5.2.3 Au supérieur

Dans la population des 20 à 24 ans, les motifs essentiels de non scolarisation au supérieur sont les mêmes que ceux du primaire et du secondaire à savoir la non nécessité de l'école, les coûts jugés élevés et l'absence ou l'éloignement de l'école. La non nécessité de l'école est la raison majeure

évoquée par 50,9 % des jeunes de 20 à 24 ans. Puis viennent les deux autres motifs tels l'absence ou l'éloignement de l'école (17,4 %) et les coûts élevés (14,3 %).

Au niveau du sexe, les trois motifs sont évoqués aussi bien chez les garçons que chez les filles, mais les comportements diffèrent quant à l'importance accordée à chaque motif. Les filles sont plus concernées par la non nécessité de l'école (59,2 %) que les garçons (39,8 %). Le niveau de vie ne permet pas de discriminer les sous groupes de façon claire. Les pauvres (17,9 % comme les "intermédiaires" (13,9 %) et les non pauvres jugent les coûts scolaires élevés pour justifier la non scolarisation au supérieur.

La raison de l'absence ou de l'éloignement de l'école le plus souvent évoquée en milieu rural qu'en milieu urbain, laisse percevoir que les infrastructures scolaires sont entièrement concentrées dans les centres urbains. La non utilité de l'école est une raison forte pour la non scolarisation souvent utilisée par les filles. Cela peut s'expliquer par les mentalités et les habitudes de certaines populations à ne pas vouloir envoyer les filles à l'école, soit disant que celle-ci n'est pas nécessaire pour elles.

Il convient de remarquer que les trois motifs évoqués précédemment pour justifier le phénomène de non scolarisation en général ne sont pas mutuellement exclusifs, l'un pouvant justifier l'autre. L'absence d'infrastructure peut expliquer que les coûts soient jugés élevés.

5.3 Pauvreté et alphabétisation

Au niveau national, 19,4 % des individus de 10 ans et plus savent lire et écrire dans une langue quelconque. Le taux d'alphabétisation atteint 25,2 % chez les hommes. Il n'est que de 14,2 % chez les femmes. En milieu urbain, le taux d'alphabétisation est environ 4,2 fois supérieur à celui du milieu rural. De même, le taux d'alphabétisation chez les non pauvres (46,7 %) est largement supérieur à celui des pauvres (10,1 %). Ainsi, le taux d'alphabétisation est inégalement réparti entre les hommes et les femmes. Cette inégalité s'accroît lorsque l'on tient compte du milieu de résidence et du niveau de vie des individus.

5.3.1 Pauvreté, alphabétisation et milieu de résidence

La répartition du taux d'alphabétisation entre milieu urbain et milieu rural fait apparaître des disparités. Si plus de la moitié (51,6 %) des adultes de 10 ans et plus en milieu urbain sont alphabétisés, il convient de remarquer qu'en milieu rural, seulement 12,1 % sont alphabétisés (Tableau 16). Le taux d'alphabétisation augmente avec le niveau de vie. Près de 46,7 % des individus non pauvres sont alphabétisés, soit un taux 4,6 fois plus important que celui des pauvres (10,1 %).

Tableau 16 : Taux d'alphabétisation des individus de 10 ans et plus selon le milieu de résidence

Sexe/Milieu de résidence	Niveau de vie			Total
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	(%)
HOMMES				
Urbain	32,0	46,8	73,5	58,6
Rural	13,2	17,1	31,9	16,8
Total	14,5	22,1	54,2	25,2
FEMMES				
Urbain	19,1	33,0	60,4	44,3
Rural	5,5	8,0	19,1	7,9
Total	6,3	12,0	39,1	14,2
ENSEMBLE				
Urbain	25,4	39,8	67,3	51,6
Rural	9,0	12,3	25,1	12,1
Total	10,1	16,8	46,7	19,4

En milieu urbain, l'analphabétisme concerne surtout les femmes. En effet, plus de la moitié des femmes de ce milieu sont analphabètes (55,7 %). Ce taux atteint 81,9 % chez les femmes pauvres.

5.3.2 Pauvreté et alphabétisation par groupe d'âges

Le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge. Plus de 94 % des burkinabè âgés de 50 ans et plus sont des analphabètes avec 92 % chez les hommes et 97,1% chez les femmes. Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de moins de 35 ans est supérieur à la moyenne nationale. Le taux d'analphabétisme des 50 ans et plus est très élevé aussi bien chez les femmes pauvres (97,3 %) que chez les hommes pauvres (96,4 %). Les hommes âgés de moins de 50 ans ont des taux d'alphabétisation supérieurs à la moyenne nationale. Quelque soit la tranche d'âges considérés ici, les hommes non pauvres ont des taux d'alphabétisation supérieurs à la moyenne nationale. Toutes les femmes pauvres, quel que soit leur âge, ont des taux d'alphabétisation inférieurs à la moyenne nationale (Tableau 4, Annexe).

VI. ENSEIGNEMENTS ET SUGGESTIONS

Enseignements

Bien que l'éducation soit considérée comme un secteur social non immédiatement productif par les économistes, il est de plus en plus reconnu qu'elle est un « investissement » rentable et productif aussi bien pour la société en général que pour l'individu en particulier. Il exerce un rôle déterminant dans le niveau de vie. Eu égard à son importance, particulièrement au niveau de la femme, et son impact sur le niveau de vie, l'éducation des enfants, la santé (y comprise la santé de la reproduction), l'alimentation, etc., on peut affirmer que les disparités constatées contribuent à accentuer les inégalités à différents niveaux au sein de la société, voire aggraver la pauvreté.

Au Burkina Faso, le constat majeur que l'on peut faire est que les problèmes d'éducation sont principalement des problèmes de pauvreté. Que ce soit sur un plan macro, méso ou micro, ce constat est toujours le même : d'un point de vue d'ensemble, le Burkina Faso, classé parmi les pays les moins avancés (PMA), fait également partie des pays dont le taux de scolarisation est parmi les plus faibles dans le monde. L'analyse de la carte scolaire du Burkina laisse apparaître de grandes disparités selon le milieu de résidence (urbain, rural), les régions, les provinces et les communes. Si l'on opère une classification selon le niveau de vie, on se rend rapidement compte que les disparités sont également importantes entre d'une part, les couches sociales les plus pauvres (la majorité de la population) et d'autre part les couches non pauvres de la population. La tentation est donc grande de poser immédiatement l'équation : pauvreté équivaut à faible niveau

de scolarisation. En réalité, le problème se pose de façon plus complexe que cette équation. L'Éducation a un coût. La question est de savoir qui doit supporter les coûts de l'Éducation : les pouvoirs publics ou les ménages ? Le niveau de pauvreté est tellement massif au Burkina Faso et les frais d'écolage tels que la grande majorité des ménages burkinabè supporte difficilement les dépenses d'éducation⁸.

Au niveau de l'État, il est indéniable qu'il consent des efforts pour relever le budget consacré à l'Éducation à un niveau que l'on peut difficilement qualifier de dérisoire. Mais au regard du bas niveau de scolarisation au Burkina Faso, d'importants efforts restent à faire si l'on veut prendre le mal à la racine et impulser véritablement un envol dans le domaine de l'éducation de base.

En effet, de 1996 à 1997, le budget du MEBA a progressé de 17,5 %, contre 22,5 % pour le budget de l'État. Il est également important de souligner que les dépenses consenties pour l'Éducation de base concernent beaucoup plus le fonctionnement que l'investissement : les dépenses d'investissement, en 1999, ne représentent que 11,5% du budget du secteur. Dans le même temps, dans l'ensemble du budget de l'État, la part des investissements globaux représentaient 22,7 % (Plan décennal de l'Éducation de base 2000/2009).

Depuis l'application des réformes économiques au début des années 1990, malgré les discours sur l'importance de l'éducation, l'on a assisté à un désengagement progressif de l'État dans le système éducatif (notamment la réalisation et la gestion des infrastructures scolaires) et parallèlement à une privatisation de plus en plus importante de l'école. On dénombre en effet, en plus de l'État, cinq sources principales dans le financement de l'Éducation : les collectivités locales (provinces, communes), les parents d'élèves, les organisations non gouvernementales, les fondateurs d'établissement privés et les bailleurs de fonds.

L'implication des acteurs non gouvernementaux dans la satisfaction des besoins des populations en matière d'éducation (et de santé aussi) est venue du fait que les pouvoirs publics (État et ses démembrements, notamment les municipalités) n'ont pas toujours eu des réponses appropriées aux demandes exprimées par ces populations. Ces acteurs ont donc senti la nécessité d'occuper le vide laissé par les pouvoirs publics dans ce domaine. Les facilités et les encouragements multiformes accordés par ces derniers à ces différents acteurs viennent du fait que ceux-ci

⁸ Et là se pose un autre problème : on ne peut pas parler de démocratie, de droit de tout citoyen à l'éducation, droit clairement mentionné dans la Constitution, et « accepter » que la majorité de la population ne puisse jouir de ce droit.

constituent un apport non négligeable dans la satisfaction des besoins des populations dans le domaine de l'éducation.

Or, les coûts d'éducation pratiqués par les partenaires privés du système éducatif sont beaucoup plus élevés que les frais en vigueur dans le système public. A un moment où les conditions de vie des populations ne s'améliorent pas sensiblement, il est évident que c'est une situation qui ne peut qu'avoir des répercussions négatives sur le niveau de relèvement des taux de solarisation.

Le processus de décentralisation entamé au Burkina Faso depuis le début des années 1990 a suscité de grands espoirs pour une meilleure démocratisation et une meilleure gouvernance pour les communautés de base. Dans cette optique, le système éducatif devrait pouvoir bénéficier en principe d'un meilleur développement dans la mesure où la prise en main du système éducatif dans les localités par les municipalités devrait alléger les efforts des populations de ces localités. Or, si les textes et les discours ont bien consacré le processus de décentralisation (cf. TOD : textes d'orientation de la décentralisation), la mise en place réelle n'a pas suivi. En particulier, le transfert des compétences et des moyens financiers dans les municipalités se fait toujours attendre.

Suggestions

La principale suggestion à faire pour résoudre le problème du couple éducation-pauvreté est une implication plus grande de l'État dans la prise en charge des principaux coûts de l'Éducation au Burkina Faso. C'est une nécessité à tous points de vue ; aussi bien sur le plan de l'application des principes démocratiques que sur celui d'assurer le succès dans la lutte contre la pauvreté.

Une telle proposition peut paraître superflu dans la mesure où le gouvernement en adoptant le document cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est censé prendre en compte les stratégies qui y sont définies pour une meilleure performance du système éducatif. En effet, le CSLP qui consacre l'Éducation comme une des priorités stipule clairement ceci : « *La politique globale de développement du système [Éducation] à l'horizon de l'année 2010 repose sur deux principes : (i) augmenter la couverture d'éducation de base en vue de l'éducation universelle tout en améliorant sa qualité et (ii) assurer que le développement du système éducatif y compris le niveau post-primaire satisfasse la demande en main d'œuvre éduquée et que les sortants du système éducatif répondent en quantité et en qualité aux besoins de l'économie.* »

Sont listés après, des objectifs précis, aussi bien pour le développement de l'éducation de base que pour les autres ordres d'enseignement.

Dans le même ordre d'idées, le PDDEB dans son orientation politique définit les axes prioritaires pour le développement de l'éducation de base. Il présente pour ce faire neuf choix stratégiques parmi lesquels :

- le renforcement des ressources publiques allouées à l'éducation de base ;
- la poursuite de l'effort d'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif de base ;
- la maîtrise des opportunités de prise en charge de l'Éducation de base par les collectivités locales créée par le développement de la société civile et les actions de décentralisation en cours.

De façon plus précise, les objectifs suivants sont visés : (i) porter le taux brut de scolarisation à 70% en 2012 ; (ii) développer et diversifier les actions d'alphabétisation afin de toucher, par des formules adaptées, l'ensemble des publics concernés, en particulier les jeunes et les femmes et de porter ainsi le taux d'alphabétisation à 40% en 2012.

Au total, ces orientations et objectifs ont pour but de donner à tous les Burkinabè les mêmes chances d'accès à l'éducation de base sans discrimination de sexe, d'âge et de régions. Le terrain est donc suffisamment balisé pour prendre à bras le corps le problème du bas niveau de scolarisation au Burkina Faso. Il s'agit donc plus pour l'État de consentir davantage d'effort pour la mise en œuvre de ces choix stratégiques, particulièrement l'augmentation du budget de l'éducation, que de la définition et la fixation d'objectifs supplémentaires.

CONCLUSION

Le thème "pauvreté et éducation" traité dans le présent rapport, permet de faire ressortir certains aspects relatifs à l'éducation au Burkina Faso et plus précisément les conditions d'accès à l'éducation.

D'une manière générale, le système éducatif burkinabè n'est pas accessible à tous les ménages. En particulier, il reste encore inaccessible aux ménages les plus pauvres. En effet, le taux de scolarisation qui est l'un des indicateurs clés ayant trait à l'éducation, reste à un niveau très bas. De même le taux d'abandon scolaire est toujours assez élevé et augmente au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente.

Le taux de fréquentation scolaire des groupes les plus démunis reste faible et en particulier celui des filles et des ménages vivant en milieu rural. L'analphabétisme reste également un phénomène assez préoccupant au Burkina, malgré les politiques menées par les autorités en matière d'éducation de base au cours de la dernière décennie.

Néanmoins, si les indicateurs d'accès à l'éducation sont faibles, il est aussi important de noter que les facteurs sociaux, économiques et culturels influencent beaucoup ces indicateurs, notamment le niveau de vie.

En somme, les actions en matière de politique éducative visant à réduire l'incidence de la pauvreté sur les conditions d'accès à l'éducation au Burkina Faso, doivent être en priorité orientée vers le milieu rural et aussi vers les femmes. A ce niveau, le secteur de l'éducation aura toujours besoin d'un regard d'assistance de la part de l'État mais aussi et surtout de celle des partenaires au développement compte tenu des contraintes budgétaires inhérentes à l'ajustement structurel et du faible niveau des dépenses d'éducation des ménages pauvres.

Bibliographie

INSD, 2000 – Profil et évolution de la pauvreté au Burkina Faso. Étude statistique nationale.

Ouagadougou, mars 2000, 145 p.

INSD, 1997 – Études spécifiques approfondies des données de l'Enquête Prioritaire I : pauvreté et éducation au Burkina Faso. Ouagadougou, février 1997, 58 p.

INSD, 2001 – Enquête auprès des services déconcentrés du Ministère de la Santé et de ceux du Ministère de l'Éducation de Base et de l'Alphabétisation. Test sur les nouvelles conditionnalités, Ouagadougou, juillet 2000, 74p.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION (MEBA),

1999 - *Plan Décennal de développement de l'éducation de base 2000-09*, 97p.

ANNEXE

Tableau 1 : Structures des dépenses d'éducation des ménages par régions économiques

Région économique	Pauvres			Intermédiaires			Non pauvres			Ensemble		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Dépenses d'éducation des ménages												
Ouest	10,7	1,6	9,7	34,8	45,5	36,0	54,5	52,9	54,3	2,325	0,284	2,609
Nord-Ouest	18,9	19,0	18,9	48,8	28,5	47,4	32,3	52,5	33,6	0,957	0,070	1,026
Sahel	13,5	31,3	14,0	39,1	31,6	38,9	47,3	37,1	47,1	0,122	0,003	0,125
Est	15,9	5,6	15,4	50,7	64,3	51,4	33,4	30,1	33,2	0,501	0,027	0,528
Sud-Ouest	30,8	10,3	26,8	25,2	11,5	22,5	44,0	78,2	50,7	0,272	0,065	0,337
Centre nord	31,4	1,4	28,0	28,1	98,6	36,2	40,5	0,0	35,8	0,412	0,053	0,465
Centre -Ouest	19,2	2,0	18,0	28,8	25,2	28,5	52,0	72,7	53,4	1,436	0,104	1,540
Centre	4,2	1,0	3,8	14,9	14,0	14,8	80,8	84,9	81,4	9,993	1,720	11,713
Nord	46,2	2,3	34,1	31,8	3,4	24,0	22,0	94,4	41,9	0,786	0,299	1,085
Centre-Est	25,2	19,0	23,8	31,5	33,7	32,0	43,2	47,3	44,2	0,638	0,194	0,832
Total	11,3	3,2	10,1	23,6	20,2	23,1	65,1	76,5	66,7	17,442	2,819	20,260
Part des dépenses d'éducation des ménages dans leurs dépenses totales												
Ouest	1,0	1,3	1,0	1,2	4,5	1,4	1,0	2,1	1,0	1,1	2,8	1,1
Nord-Ouest	0,7	1,8	0,7	1,1	1,2	1,1	0,7	1,2	0,8	0,9	1,3	0,9
Sahel	0,1	0,9	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Est	0,4	0,3	0,4	0,7	1,6	0,7	0,6	0,5	0,6	0,6	0,8	0,6
Sud-Ouest	0,9	1,6	0,9	0,4	0,7	0,4	0,8	4,2	1,1	0,7	2,4	0,8
Centre nord	0,5	0,2	0,5	0,4	1,9	0,5	1,4	0,0	1,1	0,6	0,9	0,6
Centre -Ouest	1,1	1,7	1,1	0,9	2,1	0,9	1,4	1,8	1,4	1,1	1,9	1,2
Centre	1,2	2,1	1,3	2,0	5,2	2,2	3,6	4,8	3,7	3,0	4,8	3,2
Nord	1,2	1,5	1,2	0,8	1,1	0,8	0,9	7,1	2,0	1,0	5,6	1,3
Centre-Est	0,8	2,1	0,9	0,7	2,8	0,9	0,7	1,9	0,9	0,8	2,2	0,9
Total	0,8	1,6	0,8	1,0	2,9	1,1	1,9	3,6	2,1	1,4	3,3	1,5
Dépenses moyennes d'éducation des ménages												
Ouest	16102	13862	16057	31655	44302	32948	57269	50447	56460	36811	45671	37604
Nord-Ouest	11105	26819	11567	25632	14892	24902	39070	51998	40124	22554	27542	22834
Sahel	4527	8015	4641	10133	2424	9512	25069	10305	24372	11441	4870	11063
Est	9438	3034	9084	22862	22381	22831	27120	13142	25853	19472	14280	19118
Sud-Ouest	15202	22374	15575	13542	15064	13678	36770	73238	43221	19673	43676	22021
Centre nord	11178	2953	10996	10691	40154	13863	53548		53548	16136	33967	17168
Centre -Ouest	16737	8788	16622	20585	15980	20236	52243	44205	51383	28247	28935	28292
Centre	13899	13513	13883	32608	47306	34083	144986	158167	146860	75723	109923	79348
Nord	16207	11042	16069	15972	12811	15820	28751	177741	59885	17833	100036	23054
Centre-Est	17831	28033	19125	20223	41293	23120	47162	62243	50200	25699	44384	28497
Total	14087	16646	14184	24674	34877	25584	89640	112841	92681	40280	68848	42747
Proportion de ménages qui n'ont pas effectué des dépenses d'éducation												
Ouest	63,1	64,7	63,1	60,7	40,1	59,3	61,6	57,9	61,2	61,6	51,6	60,9
Nord-Ouest	66,8	82,9	67,7	64,5	66,1	64,7	60,6	75,1	62,4	64,8	73,8	65,5
Sahel	88,3	74,7	88,1	88,5	67,2	87,8	89,5	86,1	89,4	88,6	74,7	88,3
Est	80,4	74,5	80,2	77,5	66,8	77,1	68,7	71,5	69,0	77,1	70,7	76,8
Sud-Ouest	75,4	85,3	76,3	81,1	77,1	80,8	72,9	39,8	70,0	77,4	72,2	77,0
Centre nord	76,6	85,7	77,0	76,9	87,4	78,8	68,7	100,0	83,9	76,0	92,7	78,8
Centre -Ouest	62,0	0,0	61,6	57,8	40,4	56,9	54,2	51,8	54,0	58,4	45,1	57,7
Centre	62,6	71,2	63,1	54,9	43,8	53,9	49,9	44,8	49,2	55,1	48,4	54,5
Nord	49,8	66,2	50,5	55,0	74,4	56,6	52,0	47,3	51,1	52,1	62,2	52,9
Centre-Est	82,6	81,8	82,5	75,9	72,6	75,5	67,7	67,0	67,6	77,7	75,0	77,3
Total	69,6	77,1	70,0	67,0	64,1	66,7	59,7	62,7	60,1	66,1	66,1	66,1

Tableau 2 : Répartition des dépenses d'éducation (en millier)

Années	MEBA	MESSRS	Total
1995	57,7	42,3	37 185 246
1996	53,8	46,2	45 069 411
1997	62,6	37,4	47 083 577
1998	63,1	36,9	54 186 982
1999	56,6	43,4	64 847 009
2000	60,1	39,9	71 733 830
2001	53,8	46,2	71 421 145
2002	61,9	38,1	87 193 633

Tableau 3 : Coûts estimatifs d'éducation des ménages pour les enfants de 7-9 ans (en millions)
par milieu de résidence

Niveau de vie	Urbain			Rural			Burkina Faso		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Coût réel pour les élèves de 7-9 ans en 1998									
Pauvres	49,9	5,7	55,6	353,0	8,4	361,4	402,9	14,1	417,0
Intermédiaires	137,0	23,0	160,0	301,0	18,4	319,5	438,0	41,4	479,4
Non pauvres	171,9	25,4	197,3	101,3	10,9	112,1	273,1	36,3	309,4
Total	358,7	54,1	412,9	755,3	37,7	793,0	1114,1	91,8	1205,9
Coût global pour les scolarisables de 7-9 ans en 1998									
Pauvres	103,4	7,1	110,4	2065,5	44,5	2110,1	2168,9	51,6	2220,5
Intermédiaires	201,4	29,6	231,0	1353,4	56,8	1410,2	1554,8	86,4	1641,2
Non pauvres	205,7	30,2	235,9	259,0	18,1	277,1	464,7	48,3	512,9
Total	510,5	66,8	577,3	3677,9	119,4	3797,3	4188,3	186,3	4374,6
Taux de couverture des dépenses d'éducation des 7-9 ans en 1997-98									
Pauvres	48,3	80,8	50,3	17,1	18,9	17,1	18,6	27,3	18,8
Intermédiaires	68,0	77,6	69,2	22,2	32,5	22,7	28,2	47,9	29,2
Non pauvres	83,6	84,2	83,7	39,1	60,0	40,5	58,8	75,2	60,3
Total	70,3	80,9	71,5	20,5	31,6	20,9	26,6	49,3	27,6
Coût réel pour les élèves de 7-9 ans en 1997									
Pauvres	58,3	5,6	63,9	321,3	9,1	330,3	379,6	14,6	394,2
Intermédiaires	138,3	19,6	157,9	287,5	13,2	300,7	425,8	32,8	458,6
Non pauvres	177,4	24,1	201,5	102,5	7,6	110,1	279,9	31,7	311,6
Total	374,0	49,3	423,3	711,2	29,9	741,1	1085,2	79,2	1164,4
Coût global pour les scolarisables de 7-9 ans en 1997									
Pauvres	109,0	8,1	117,1	1882,7	44,4	1927,0	1991,7	52,5	2044,2
Intermédiaires	201,6	26,5	228,0	1257,8	58,7	1316,5	1459,3	85,2	1544,5
Non pauvres	210,8	29,2	240,0	250,5	11,4	261,9	461,3	40,6	501,9
Total	521,4	63,7	585,1	3390,9	114,5	3505,5	3912,3	178,3	4090,6
Taux de couverture des dépenses d'éducation des 7-9 ans en 1996-97									
Pauvres	53,5	69,0	54,6	17,1	20,4	17,1	19,1	27,9	19,3
Intermédiaires	68,6	74,0	69,2	22,9	22,5	22,8	29,2	38,5	29,7
Non pauvres	84,2	82,7	84,0	40,9	66,6	42,0	60,7	78,1	62,1
Total	71,7	77,3	72,3	21,0	26,1	21,1	27,7	44,4	28,5

Tableau 4: Taux d'alphabétisation des 10 ans et plus selon les tranches d'âge quinquennaux

Sexe/Âge	Niveau de vie			Total (%)
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
HOMMES				
10-14 ans	18,7	26,9	58,9	27,3
15-19 ans	19,4	30,1	64,5	31,3
20-24 ans	17,2	29,5	61,1	33,2
25-29 ans	19,5	26,1	58,3	32,9
30-34 ans	11,2	19,5	54,2	26,5
35-39 ans	14,1	16,2	52,2	24,1
40-44 ans	11,4	16,4	55,0	23,0
45-49 ans	9,9	12,6	54,3	19,6
50ans et +	3,6	8,7	21,6	8,0
Total	14,5	22,1	54,2	25,2
FEMMES				
10-14 ans	11,8	20,6	49,0	20,9
15-19 ans	10,0	20,8	47,8	21,7
20-24 ans	6,4	14,8	45,4	18,7
25-29 ans	5,4	9,9	46,5	14,9
30-34 ans	3,9	7,8	37,9	11,4
35-39 ans	4,4	6,9	38,1	10,1
40-44 ans	3,7	6,0	31,6	8,7
45-49 ans	2,3	6,4	30,4	8,4
50 ans et +	1,7	2,6	7,9	2,9
Total	6,3	12,0	39,1	14,2
ENSEMBLE				
10-14 ans	15,5	24,0	53,8	24,2
15-19 ans	14,8	25,5	55,4	26,5
20-24 ans	11,1	21,1	52,8	25,1
25-29 ans	10,5	16,9	52,6	22,6
30-34 ans	6,7	13,1	47,2	18,2
35-39 ans	8,0	11,1	46,3	16,3
40-44 ans	6,6	10,9	44,2	15,0
45-49 ans	5,6	9,2	42,3	13,4
50 ans et +	2,7	5,4	14,2	5,4
Total	10,1	16,8	46,7	19,4